

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 22/06/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
à la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2026, le 22 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Fontaine le Port s'est réuni à l'Espace Culturel, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 12/06/2026. La convocation avec l'ordre du jour ont été affichés le 12/06/2026.

Présents : M. BAURIN Nicolas, M. CEDILLE Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri, M. LEBAS Géraud, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ALIX-TABELING Grégoire à M. KOWALSKI Dimitri, Mme NOWAK Adrienne à M. CEDILLE Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 24/06/2026
Et
Publication ou notification du :
24/06/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI Dimitri

2026-32 – Création d'une commission municipale de Jumelage et Internationale

Dans le cadre de sa politique d'ouverture et de coopération avec des collectivités françaises et étrangères, la commune de Fontaine-le-Port souhaite développer les échanges culturels, éducatifs, sportifs et citoyens avec ses partenaires de jumelage actuels ou futurs.

Afin de structurer cette démarche et d'associer les élus ainsi que les habitants volontaires à la préparation des actions menées dans ce domaine, il est proposé de créer une commission municipale intitulée :

Commission Jumelage et Relations Internationales »

Cette commission aura notamment pour missions :

- l'organisation des échanges avec les villes jumelées ;
- la préparation des accueils de délégations ;
- le développement d'actions culturelles, éducatives, sportives et associatives ;
- la promotion des échanges entre habitants ;
- la formulation de propositions au Conseil municipal.

La commission constituera un organe consultatif placé auprès du Conseil municipal et du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Abstentions : Madame Dagorne Jessica-Monsieur Lebas Géraud)

APPROUVE la création de la Commission Jumelage et Relations Internationales ;

DETERMINE les missions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à son fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/06/2026



Le Maire
Nicolas CEDILLE